

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 942 promulguant à la Côte française des Somalis :

n° 942

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 septembre 1937

Numéro JO

n° 490 du 30/09/1937

Date du numéro

30 septembre 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur: Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets, arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 1er août 1905, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908 et 28 juillet 1912. relative à la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications de denrées alimentaires et des produits agrivoies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaire.

PIERRE-ALYPE.